

**MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES,  
DE L'INTEGRATION REGIONALE ET  
DES TOGOLAIS DE L'EXTERIEUR**

---

**REPUBLIQUE TOGOLAISE**  
Travail-Liberté-Patrie

---



**AUTORITE NATIONALE POUR L'INTERDICTION  
DES ARMES CHIMIQUES  
(ANIAC-TOGO)**

---

**RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE 2021**

**ANIAC**

**25-29 janvier 2021  
Atakpamé (Roc Hôtel)**

## Introduction

Dans l'objectif de faire le rapport bilan de ses activités de l'année 2020, d'analyser et de valider son Plan de travail et Budget Annuel, ainsi que ses outils de gestion interne, l'Autorité Nationale pour l'Interdiction des Armes Chimiques (ANIAC-TOGO) a organisé du 25 au 29 janvier 2021 à Atakpamé, son Assemblée Générale qui vise spécifiquement à présenter, amender, valider et adopter :

- le projet de rapport d'activités 2020 (moral et financier) ;
- le projet de Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2021 ;
- le manuel de procédures ;
- le règlement intérieur.

Etaient présents à cette Assemblée générale, les Membres ci-après :

- 1- **Président, Monsieur HUNLEDE Amah;**
- 2- **1<sup>er</sup> Vice-Président, Colonel DJATO Essodina ;**
- 3- **2<sup>ème</sup> Vice-Président, Commandant MASSINA Alakwè ;**
- 4- **Coordonnateur du comité d'Experts, Monsieur DODZRO Komlan ;**
- 5- **Monsieur KOSSI Kodjo Ezoba ;**
- 6- **Colonel KODJO Kagnarim ;**
- 7- **Colonel BAKA Yoma ;**
- 8- **Monsieur BAFEI P'Malinam Essolakina;**
- 9- **Madame N'DOH Ikpindi;**
- 10- **Monsieur BENIDA Essosima;**
- 11- **Monsieur NAYO Ankou Agbévivi ;**
- 12- **Monsieur KORIKO Moursalou.**

Etait absent pour des raisons de force majeure **Monsieur SKPANE Makre.**

Le Secrétaire Permanent **Dr. NINKABOU Tchein** et le Comptable **Monsieur EGOULOU Ati P.T.** étaient aussi présents.

### I. CEREMONIE D'OUVERTURE

A l'ouverture des travaux de l'Assemblée Générale, le Président s'est assuré que la majorité des membres de l'Autorité étaient présents.

Après avoir rappelé les objectifs de l'Assemblée Générale, le Président de l'Autorité s'est inquiété de constater que de nos jours, l'humanité fait encore face aux menaces

des produits chimiques, notamment leur acquisition à des fins terroristes, les défis liés au contrôle, l'utilisation, le stockage et la destruction de ces produits.

Face à cette situation, a-t-il souligné, chaque Etat Partie à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) a l'impérieux devoir de définir sa politique nationale de gestion des produits chimiques inscrits.

C'est justement pour relever ce défi que l'ANIAC-TOGO a développé courant l'année 2020, en collaboration avec les acteurs impliqués dans la gestion des produits chimiques, des stratégies axées sur :

- la mise en œuvre de la CIAC ;
- la sensibilisation et la formation des différentes parties prenantes ;
- le renforcement du cadre réglementaire du secteur de la chimie ;
- l'acquisition et l'aménagement des sites dédiés au traitement et à la neutralisation des produits et déchets chimiques, etc.

Conformément aux axes prioritaires retenus dans son plan de travail 2020 et ce malgré les restrictions dues à la pandémie du Corona Virus, l'ANIAC-TOGO, a pu organiser des rencontres d'envergure. Pour conclure, le Président a lancé un appel aux Membres de l'Autorité en ces termes : « *nous devons redoubler d'efforts pour pouvoir accomplir d'une manière sereine cette mission...* ».

Après cette cérémonie d'ouverture, les travaux se sont déroulés en plusieurs phases.

## **II. DEROULEMENT DES TRAVAUX**

Les travaux de l'Assemblée générale ont démarré avec la présentation des rapports moral et financier de l'ANIAC-TOGO.

### **1. Rapport moral 2020**

Le rapport d'activités a permis de rappeler les résolutions et les recommandations qui ont été formulées lors de l'AG 2020 tenue du 03 au 07 février 2020 à Davié (Hôtel GMK). Concernant le rapport d'activités il a été relevé que malgré la pandémie liée au Corona Virus, l'Autorité Nationale a pu mener courant l'année 2020, un certain nombre d'actions allant de la sensibilisation à la formation des différents acteurs publics et privés en passant par l'identification et l'acquisition de site de traitement et de neutralisation des produits chimiques.

A ce titre, sur les 21 activités retenues dans les 08 axes stratégiques définis dans le PTBA 2020, 18 ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 78%.

Au-delà de ces activités retenues dans le PTBA 2020, l'ANIAC-TOGO a mené d'autres activités marquées par des rencontres des membres du Bureau et des Commissions. A ces rencontres, il faut également ajouter la participation de l'Autorité aux réunions nationales et internationales.

Malgré sa détermination a mené à bien sa mission, l'ANIAC-TOGO fait face à un certain nombre de difficultés d'ordres sanitaire, structurel et administratif. Face à ces difficultés quelques perspectives ont été évoquées suivies des recommandations.

A la suite de la présentation de ce rapport d'activités, plusieurs préoccupations et observations ont été manifestées.

Les débats ont tourné autour des observations et remarques ci-après :

- L'Assemblée générale doit débiter par la présentation du procès-verbal de l'Assemblée générale passée et non par un rappel de ses activités ;
- Le taux de réalisation des activités et recommandations de l'AG 2020 ;
- L'acquisition du domaine est réservée au Gouvernement. Est-ce que l'ANIAC est-elle autorisée en la matière ? Est-ce cette activité était inscrite au PTBA 2020 ?
- Repartir et prévoir une présentation sur la base des taux de réalisation des rapports activités, financier et du PTBA ;
- Le forma du partenariat noué entre l'ANIAC et les entreprises visitées.

Au regard de la pertinence de ces observations, la recommandation relative à la mise en place du Comité ad hoc pour toutes les grandes questions et décisions de l'Autorité a été formulée.

## **2. Rapport financier 2020**

Après le rapport moral, le rapport financier a repris les dépenses effectuées par activités, conformément aux huit axes stratégiques retenus dans le PTBA 2020. D'après le rapport financier, les avoirs de l'Autorité au Trésor public s'élève à 50 067 024 FCFA et à la Caisse 2 240 969 FCFA.

Après la présentation dudit rapport, les observations ci-après ont été relevées.

Il s'agit de :

- Eclater l'activité 16 (Axe VII) en deux activités notamment l'élaboration et la validation des fiches réflexes en une activité et l'impression des fiches en deuxième activité et prévoir un PV surtout que cette activité n'était pas préalablement programmée ;
- Revoir les pourcentages au niveau des indemnités des membres;
- Etudier la faisabilité de doter les VP et voir les Commissions des véhicules ;
- Revoir les libellés des lignes, comme confection des caches, confection des étrennes ;
- Expliquer le budget des étrennes et sa gestion ;

Pour améliorer la gestion des dépenses, plusieurs contributions ont été enregistrées. Elles concernent :

- Créer une ligne assistance sociale ;
- Observer la rigueur dans l'exécution et la consommation du budget.

Il convient de rappeler qu'à la suite des deux rapports, notamment moral et financier, les travaux de l'AG ont continué avec le Plan de Travail et Budget Annuel de l'Année 2021.

### **3. Présentation du Plan de Travail et Budget Annuel de l'Année 2021**

Les lignes budgétaires ont été parcourues dans leur ensemble. Les axes et les activités ont été analysés conformément à leur pertinence et leurs réalisations. A ce sujet, certains axes et leurs activités ont été simplement supprimés, par contre d'autres activités ont été planifiées pour mémoire.

Articulé autour de 06 axes déclinés en 22 activités, le PTBA 2021 de l'Autorité s'élève à 202 022 399 FCFA.

A l'issue de l'analyse des axes du PTBA, une résolution et des recommandations ont été formulées.

En résolution l'AG décide d'organiser les AG de l'Autorité au mois de décembre de chaque année.

En recommandations, il a été convenu de :

1. Faire la revue à mi-parcours des activités de l'Autorité ;
2. Revoir les indemnités relatives au carburant ;
3. Signer un contrat avec un garage de la place pour toute réparation des véhicules de l'Autorité.
4. Disposer un plan de passation des marchés ;
5. Sanctionner toute visite des industries par un rapport et des recommandations.

Après l'analyse du PTBA 2021, les travaux de l'AG ont continué avec la lecture et l'analyse du manuel de procédures administratives, comptables et financières de l'ANIAC-TOGO.

#### **4. Analyse du manuel de procédures administratives, comptables et financières**

L'analyse du Manuel de procédures a permis de faire des observations sur la forme et le fond. Sur les observations de forme, plusieurs titres, sous titres et des paragraphes ont été reformulés et corrigés.

Concernant le fond, plusieurs points ont fait l'objet d'échanges entre les Membres de l'Autorité. Il s'agit des points relatifs à :

- L'organigramme de l'Autorité et les postes du chargé en communication et du coordonnateur du Comité d'Experts ;
- L'utilisation des immobilisations ;
- La mise à jour du manuel.

Concernant l'organigramme de l'Autorité et les postes du chargé en communication et du coordonnateur du Comité d'Experts, les Membres de l'Autorité ont décidé de revoir les organes et d'envisager un organigramme qui répond au décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité. Pour être conforme aux dispositions du décret, il a été vivement recommandé de supprimer le poste de chargé de communication et de renvoyer la question du poste de coordonnateur à l'agenda du Comité ad hoc qui sera mis en place pour étudier tous les problèmes en suspension de l'Autorité.

S'agissant de l'utilisation des immobilisations, il a été convenu de déverser cette question relative à l'étude de faisabilité de doter les VP et voir les Commissions des véhicules à l'agenda du Comité ad hoc.

Pour finir l'analyse du manuel de procédures, l'AG a ajouté une disposition qui permet de réviser le manuel à la majorité des quatre cinquième (4/5) des membres de l'Autorité sur proposition de la Présidence ou à la demande des deux tiers (2/3) des membres.

A la suite du manuel de procédures, le règlement intérieur a suivi le même cheminement pour son analyse.

## **5. Analyse du règlement intérieur**

Les observations de forme et de fond ont été faites au règlement intérieur de l'Autorité Nationale. Les remarques sur la forme ont été intégrées au document du règlement intérieur.

Concernant les remarques sur le fond, il convient de rappeler qu'elles ont porté sur les dispositions des articles ci-après du règlement intérieur.

Il s'agit :

- ✓ Le caractère de la représentativité des membres de l'Autorité (Article 6 : Des membres) ;
- ✓ Du retrait du poste de coordonnateur dans les organes de l'Autorité (Article 9 : Des organes) ;
- ✓ La description des attributions des vice-présidents ;
- ✓ Des appréciations sur le caractère annuel et triennal des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires ont été soulevées (Article 10 : De l'Assemblée Générale).

Après la présentation du règlement intérieur, il a été vivement recommandé ce qui suit:

- mettre en place un comité ad hoc chargé de relire les outils de gestion interne, notamment le décret, le manuel de procédures et le règlement intérieur ;
- faire parvenir au secrétariat de l'Autorité les activités et budgets associés des commissions ;
- revoir au niveau du Bureau le cas du carburant des membres ;

- renforcer les capacités techniques et financières des rapporteurs des Commissions.

Sont reversés à l'agenda du Comité ad hoc, les points relatifs à l'assistance sociale, au canevas des missions et les grilles d'indemnités, ainsi qu'au processus de traitement et de neutralisation des produits et déchets chimiques.

A l'issue des échanges sur le règlement intérieur, il a été mis en place le Comité ad hoc composé des Membres suivants :

- 1. Cdt MASSINA Alakwè ;**
- 2. Monsieur DODZRO Komlan ;**
- 3. Mme N'DOH Ikpindi ;**
- 4. Monsieur KOSSI Kodjo Ezoba.**

Ce comité ad hoc a un mandat de trois mois pour rendre les conclusions de leurs travaux, c'est-à-dire fin mars 2021.

### **III. Divers**

En divers aux travaux de l'AG, deux points ont retenu l'attention des Membres de l'Autorité. Il s'agit de :

1. Compte rendu de l'audience avec le préfet de l'Ogou ;
2. Visite de sympathie à la famille de Monsieur SKPANE suite au rappel à Dieu de sa Maman.

Concernant le premier point, la délégation de l'Autorité qui a été reçue en audience par Monsieur le Préfet de l'Ogou, a évoqué la nécessité de poser la première pierre sur le site de Awoudomou identifié dans la zone d'Atakpamé pour le traitement et la neutralisation des produits et déchets chimiques.

Au second point, les Membres de l'Autorité ont décidé d'effectuer une visite de sympathie le mardi 02 février 2021 à 17 H 30 min à Monsieur SKPANE suite à la disparition de sa mère.



## **Conclusion**

Les travaux de l'Assemblée générale ont pris fin sur une bonne de satisfaction des Membres de l'ANIAC-TOGO, au regard de la qualité des débats et la pertinence des résolutions retenues et des recommandations formulées.

**Fait à Atakpamé, le 29 janvier 2021**

**L'Assemblée Générale**

